

Le onze août deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 04 août 2026

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Sébastien BAUR, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Hervé LEYDIER, Sylvie MARTIN
Absents ayant donné pouvoir : Florian BRACHET a donné pouvoir à Manuel ANTOINE, Mathieu CHARRAS a donné pouvoir à Hervé LEYDIER

Votants : 11
9 personnes sont présentes dans le public.
Le quorum est atteint.
Secrétaire de la séance : Sébastien BAUR
Séance ouverte à 19 h

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, M. le maire demande s'il y a des observations.

Manuel ANTOINE souhaite intervenir sur la méthode de consultation des élus n'appartenant pas à la majorité, préalablement à la rédaction du bulletin municipal. Il affirme ne pas avoir été sollicité par mail par la commission « communication » pour participer à la rédaction de ce document, mais simplement par oral, et ce, par le référent de cette commission. Il rappelle que le service des élections de la Préfecture l'a placé en 1ère position lors du tirage au sort des listes municipales aux dernières élections et il revendique sa position de « liste 1 ».
Monsieur le maire prend note de ces deux remarques et apporte les réponses suivantes :
Les listes seront appelées par leur nom pour éviter toute confusion ou mauvaise interprétation.
Lors de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal, l'unanimité des conseillers présents et représentés a accepté les modifications demandées par Manuel ANTOINE, notamment l'article 25 « bulletin d'information générale » Il n'y a donc aucun doute sur l'espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions édictées par le règlement intérieur (pour un journal municipal de 10 pages, une demi-page réservée à la minorité). Dans le cas présent, 2 pages et demi.
En conclusion, Manuel ANTOINE décide de ne pas participer aux différents débats du jour, mais uniquement au nom de Florian BRACHET, absent, qu'il représente.
Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations ont été adressés aux élus par mail.

1 -Fixation d'une redevance à la journée pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants de type food truck, camion pizza et assimilés

La commission des finances propose au conseil municipal de fixer une redevance à la journée pour l'occupation du domaine public par les véhicules de commerce ambulant (food trucks, camions pizza, etc.), afin de réguler leur implantation et de garantir une équité entre les différents commerçants. Actuellement, seul le camion pizza du mercredi verse à la commune une redevance annuelle. Elle propose de fixer à 10 € le tarif à la journée.

Votants : 11 Pour : 11

2 - Subvention exceptionnelle à l'association des maires de la Drôme pour le fonds de solidarité « collectivités incendie Diois »

Le territoire du Diois a fait face au plus important incendie de forêt intervenu dans la Drôme depuis au moins 30 ans. En concertation avec les élus du territoire, l'AMF 26 met en place un fonds de soutien qui pourra être mobilisé pour accompagner les mesures qui seront mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce sinistre. La commune de Portes en Valdaine souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. La commission des finances propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 466 € au fonds « solidarité collectivités incendie Diois » mis en place par l'AMF 26 aux profits des collectivités locales impactées, soit 1 € par habitant (population INSEE totale 2026). Même si elle demeure modeste au regard des dégâts matériels et écologiques, cette aide marque l'implication de notre petite commune rurale dans l'effort collectif. Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des collectivités territoriale du Diois impactées par l'incendie de juillet 2026, Monsieur le maire précise qu'il reste suffisamment de crédits à l'article 6574 « subvention aux associations » pour faire sans attendre ce don.

Votants : 11 Pour : 11

3 - Démantèlement de la centrale photovoltaïque située sur le bâtiment de la salle des fêtes et appartenant à Énergie Rhône Vallée en vue d'y installer une nouvelle centrale sur la grande toiture (285 m²)
Approbation du devis pour la couverture de la petite toiture (85 m²) du bâtiment de la salle des fêtes

Monsieur le maire expose que dans le cadre du démantèlement de la centrale photovoltaïque existante appartenant à Énergie Rhône Vallée, la commune conserve à sa charge, comme cela est stipulé dans la convention de gestion du 24 juin 2011 conclut pour 30 ans, la mise hors d'eau du bâtiment. Cela signifie qu'une fois la dépose des modules effectuée, la fourniture et la pose de la nouvelle couverture incomberaient à la commune (285 m² de grande toiture + 85 m² de petite toiture).
Afin de réduire les dépenses afférentes à la nouvelle couverture, indispensable à la pose de la nouvelle centrale, et après discussion avec Énergie Rhône Vallée, cette dernière propose de ne laisser à la charge de la collectivité que la petite toiture (inutilisée par la nouvelle centrale) soit 85 m². Afin de diminuer encore les coûts liés à ces travaux, Énergie Rhône

Vallée et la commission des finances ont décidé de retenir la même entreprise. Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise LB – BTP pour un montant de 8.411,21 € HT. Il précise que le Département pourrait aider au financement de ces travaux à hauteur de 50% de la dépense HT.
Olivier LAGRANGE attire l'attention sur l'isolation existante en toiture. Monsieur le maire indique que ce point a été vu et qu'elle est suffisante.
Laurence DOSE, qui s'est renseignée préalablement, affirme que la convention signée entre la commune et le SDED n'est pas de 30 ans mais de 20 ans.
Réponse : enregistrée le 27 juin 2011, la convention de gestion précise dans son article 2 qu'elle est conclue pour une durée de 30 ans. Il est demandé au conseiller secrétaire de la séance de bien mentionner ce qui précède dans ses écrits pour éviter toute confusion.
Sylvie MARTIN souhaite que chacun reste dans son domaine de compétence. Les commissions ont été créés pour cela afin qu'il n'y ait pas d'ingérence. Il convient de s'y tenir.
La commune et Énergie Rhône Vallée déposeront, pour la partie qui les concerne, une déclaration préalable de travaux.

Votant 11 Pour : 11

4 - <u>Demande de subvention au Département pour la couverture de 85 m² de toiture de la salle des fêtes</u>

Monsieur le maire expose qu'il conviendrait de déposer auprès des services du Département une demande d'aide pour la couverture de 85 m² de toiture de la salle des fêtes. La commission des finances propose de retenir l'offre de la société LB – BTP pour un montant total de 8.411,21 € ht.

Votant 11 Pour : 11

<u>Compte rendu des commissions</u>

Commission affaires sociales (Elue référente : Laurence DOSE)

Les membres de la commission sont invités par le Département à une réunion de rentrée dédiée aux acteurs engagés auprès des personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants au Mas du Scott à Espeluche, mardi 8 septembre 2026 de 14h à 16h.

A ce jour, 47 colis pour Noël sont recensés, 19 repas et 5 repas accompagnants.

Commission voies et réseaux (Elu délégué : Olivier LAGRANGE)

Les reprises de buses et de fossés ont été faites en juillet. Les bicouches ont été réalisés. Une coupe d'eau au Chatelard a été faite pour diminuer les problèmes d'affouillement dans les virages. Des travaux plus importants seront engagés ultérieurement. Le rehaussement de la chaussée en 2027 est à l'étude pour atténuer la hauteur de la coupe d'eau.

La rupture d'un câble France Télécom au chemin de la Tour a entraîné des perturbations sur le réseau. Un constat avec l'entreprise SUEZ a été dressé.

Commission des finances (Elue déléguée : Rachel LAURENT)

Des devis ont été demandés pour la réfection des organes de gestion, de transmission et de commande d'accès à la salle des fêtes. La Société SAP a été retenue par la commission.

Dans les logements de l'ancienne Boulangerie, un locataire rencontre des difficultés avec la climatisation et un autre avec le chauffe-eau. Des devis ont été demandés pour pallier ces pannes.

Suite à la renégociation des contrats de vérifications électriques, la Société SOCOTEC a procédé aux vérifications d'usage. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises d'électricité pour chiffrer ces travaux, dont certains n'ont jamais été réalisés et remontent aux contrôles de 2014. Monsieur le maire indique que, pour l'instant, un seul électricien a répondu.

La directrice de l'école maternelle a fait parvenir, à la fin de l'année scolaire, la liste des travaux qu'elle souhaite voir entrepris pendant les vacances. Certains ont déjà été réalisés par notre agent technique, dont la peinture de la salle de motricité, et les petites fournitures ont été achetées. D'autres achats, plus conséquents, seront étudiés ultérieurement par la commission et inscrits au budget 2027.

<u>Informations diverses</u>

Des dépôts sauvages d'ordures ménagères et déchets divers ont été constatés chemin de la Tour. Monsieur le maire envisage la pose d'une caméra de surveillance si ces incivilités perdurent.

Il tient également :

- à remercier la commission « bois » pour la pose in situ de l'arrêté concernant l'interdiction de circulation des véhicules à moteur dans les massifs boisés de la commune de Portes en Valdaine.

- à féliciter l'association du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête votive des 7-8 et 9 août derniers.

Les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre prochains seront l'occasion pour la commission « associations » d'ouvrir les portes de l'église et d'accueillir deux expositions (peinture et sculpture).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h11.

Questions du public

Un administré attire l'attention du conseil sur la fréquentation de certains chemins par des motos qui pratiquent le cross et détériorent les accès, ainsi que sur le manque d'entretien d'une parcelle proche du pont du Merdary qui enjambe la RD 127. Monsieur le maire indique qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des propriétaires pour attirer leur attention sur plusieurs sujets dont notamment : l'obligation légale de débroussaillage, l'arrachage de l'ambroisie, l'entretien de chaque côté des berges du Merdary par tous les propriétaires, élagage des haies, etc...

Une personne présente dans public souhaite attirer l'attention de la municipalité sur le food truck présent le jour du concert de musique celtique Cet établissement ne proposait que des préparations halal, limitant ainsi le choix des clients. Monsieur le maire précise que ce spectacle, initié et financé par Montélimar Agglomération, a été soutenu par le Comité des Fêtes qui s'est occupé de la buvette et a signé un partenariat avec ce food truck .

Monsieur le maire tient à préciser que la salle des fêtes restera accessible pendant la durée des travaux de toiture, répondant ainsi à une autre question du public.

Le Maire,

Thibaut BASTET

MAIRIE DE PORTES EN VALDAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26160

Le secrétaire de séance

Sébastien BAUR